

## À l'heure de la crise

Yves Légaré

Volume 2, Number 1, Spring 1986

Autrefois, le commerce du livre

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/6494ac>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

### ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Légaré, Y. (1986). À l'heure de la crise. *Cap-aux-Diamants*, 2(1), 19–23.



*Pour combattre le chômage durant la crise, la ville de Québec entreprend de grands travaux. La construction du réservoir de l'aqueduc sur les Plaines d'Abraham en 1931. Archives de la ville de Québec.*

# À L'HEURE DE LA CRISE

*par Yves Légaré\**

*«Je suis un vingt cennes de Valcartier  
position permanente à l'année.»*

Ces quelques paroles d'une chanson populaire que mon père, enfant de la crise, aimait fredonner, évoquent avec humour les années 30, la grande dépression et tous ces chômeurs qui, soit en travaillant pour 20 cents par jour dans un camp du gouvernement, soit autrement, cherchèrent à subsister.

Bien des moyens allaient être mis en oeuvre par l'État pour assurer leur survie et sauvegarder la paix sociale: camps de travail, programmes de retour à la terre, travaux publics, secours directs — en fait une kyrielle de mesures d'urgence plus ou moins efficaces.

Par son ampleur, la crise révélait les graves carences des pratiques d'assistance aux sans-travail et remettait en question les principes mêmes du libéralisme économique, qui accordait une confiance illimitée aux mécanismes du marché tout en rejetant la responsabilité de la misère et de la pauvreté sur les individus. De plus, elle modifiait le rôle des institutions privées de charité et les mécanismes traditionnels d'assistance des municipalités. Ces dernières, auparavant fort impliquées dans la solution des problèmes sociaux, durent céder le pas aux paliers provincial et fédéral et se contenter de devenir des subalternes. Sous cet angle, le cas de la ville de Québec est assez révélateur.

*\* Union des écrivains*

## La crise à Québec

La crise se fait sentir assez rapidement à Québec, bien que les statistiques de chômage demeurent imprécises pendant toute sa durée. Les premières données fournies par le maire Henri-Edgar Lavigueur au ministre fédéral du Travail indiquent de 4 à 5 000 chômeurs à l'automne 1930. En décembre de la même année, dans un questionnaire émanant des Travaux publics, l'archiviste de la ville de Québec les évalue à 7 150, sans compter les milliers d'ouvriers qui voient leur semaine de travail écourtée.



*Groupe de travailleurs affectés à la construction de l'égout collecteur dans la décennie 1930. Archives de la ville de Québec.*

À partir de 1933, Québec comptabilise le nombre de bénéficiaires des secours directs (programme imaginé et financé partiellement par le gouvernement fédéral dont les fonds sont redistribués par les provinces et administrés par les villes et municipalités.) Nous avons dès lors une indication plus précise sur la situation du chômage, bien qu'il faille tenir compte des nombreux cas d'exclusion. Ainsi, de 1933 à 1939, en moyenne 11,08% des citoyens de la ville sont secourus; il faudra attendre 1940 pour assister à un redressement véritable. De plus, chaque année de janvier à avril, le ralentissement de la construction et la fermeture du port aggravent la situation.

## Des quartiers plus touchés

La crise ne frappe pas aveuglément, n'atteint pas toutes les classes pareillement. L'image du riche bourgeois acculé à la ruine qui se fait mendiant ou se jette du haut d'un gratte-ciel

reflète bien peu la réalité. À Québec, même en période de dépression économique, le clivage haute-ville / basse-ville persiste et l'écart entre quartiers riches, populaires ou pauvres est manifeste. En 1937 par exemple, année où le nombre de secours avoisine les 15 000 sur une population de près de 140 000 habitants, le quartier Montcalm compte quelque 120 secours (soit moins de 1% de sa population), Saint-Jean-Baptiste 1437 (5,5%), Saint-Roch 2 666 (12,9%), Limoilou 2 495 (10,7%) et Saint-Sauveur 7 887, ce qui représente plus de 21% de la population du quartier et plus de 50% du total des secours de la ville.

Ces chiffres témoignent de l'ampleur et de la persistance du chômage à Québec et brossent un tableau succinct de sa répartition par quartier. Devant un problème d'une telle acuité, la ville réagit en s'inscrivant aux différents programmes lancés par les paliers supérieurs de gouvernement. Cette intervention n'ira pas sans tâtonnements, sans erreurs. Il faudra attendre l'après-crise pour que cet embryon de révolution keynésienne qu'est l'intervention de l'État vienne stimuler l'économie et implanter des mesures sociales cohérentes qui nous donneront l'«État-providence».

## Des mesures concrètes

Entre temps, des mesures ponctuelles sont mises de l'avant. De tous les moyens proposés (camps de travail, secours directs, travaux publics et retour à la terre), seuls les deux derniers obtiennent l'appui de l'ensemble des édiles municipaux.

Oublions tout d'abord les camps de travail. Celui de Valcartier, par exemple, ne convient qu'aux jeunes chômeurs ou aux vagabonds de la crise: il ne peut donc résoudre les problèmes de l'ensemble des citoyens de Québec.

Quant au retour à la terre, longtemps perçu comme une panacée par la petite bourgeoisie, il sera vu d'un bon oeil, sans raison toutefois. En fait, les plans Gordon et Auger-Rogers auxquels la ville participe amènent respectivement 56 et 100 nouveaux colons sur des terres aussi «prospères» que celles du Témiscamingue. Somme toute une bien piètre solution qui ne contrebalance sans doute pas l'exode rural vers Québec.

Mieux perçus par l'élite parce qu'ils maintiennent l'incitation au travail pour les chômeurs, les travaux publics s'estompent également au profit des secours directs. Les villes devaient en effet assumer 50% des coûts de ces travaux (comparativement à 33% pour les secours di-

rects), sans compter les dépenses en matériaux, machineries, etc. La santé financière de Québec est précaire et la dette élevée. Rien d'étonnant donc à ce que les secours directs deviennent la principale forme d'aide. Ainsi, selon les rapports du trésorier de Québec, les sommes octroyées pour les travaux publics réalisés en vertu des lois d'aide aux chômeurs passent de 387 456 \$ en 1930-31 à 136 783 \$ en 1933-34, comparativement à 62 700 \$ et 676 810 \$ pour les secours directs.

Moins coûteux, les secours directs répondent mieux que les autres mesures à l'aggravation du chômage.

ment sa conception moralisatrice de l'aide sociale. Les milieux pauvres deviennent un terrain d'évangélisation, «l'aumône corporelle [n'ayant pour but que] de préparer l'aumône spirituelle», comme le précise Magnan en 1933.

La Société prône également l'harmonie entre les classes, la soumission des nécessiteux. Elle est consciente, comme l'écrit Magnan au maire Lavigueur en septembre 1931, de faire cesser par son action les manifestations de chômeurs et d'empêcher par ses visites hebdomadaires que ces derniers ne répondent aux «appels de l'erreur».



*Les sans emploi à Québec durant la crise ne peuvent recevoir qu'entre 1 \$ et 4 \$ par mois par le secours direct. La ville de Québec engage plusieurs ouvriers à des travaux de voirie. Archives de la ville de Québec.*

## La distribution des secours

Traditionnellement, les communautés locales et les sociétés de bienfaisance avaient la charge de «leurs pauvres». Aussi n'y avait-il pas à Québec, lors de la crise, de réseau étatique d'assistance ni de personnel civil compétent pour distribuer les secours avec toute la diligence que la situation exigeait. Imitant en cela bien d'autres villes, Québec se tourne donc vers les multiples sociétés de bienfaisance, mais plus particulièrement vers la Société Saint-Vincent-de-Paul de Québec qui se verra confier la quasi-totalité des fonds de secours. La ville s'empresse de mobiliser la structure étendue (44 conférences) et le fort noyau de membres actifs (1 700) de cette société dès l'acceptation de son président, C.-J. Magnan, en novembre 1930.

Le Saint-Vincent-de-Paul impose alors ses méthodes (visite préalable d'enquête, puis visite hebdomadaire du secouru), mais égale-

Toutefois, l'aggravation du chômage rend ce travail de «soulagement» et de pacification beaucoup trop lourd pour une société de bénévoles. À la fin de 1933, la Saint-Vincent-de-Paul se retire donc de la distribution des secours à Québec comme à Montréal, Joliette, Trois-Rivières et Hull.

Les institutions privées de charité, déjà essouffées par l'industrialisation et l'urbanisation, sont dépassées par la crise et les nouveaux problèmes sociaux. Les structures traditionnelles d'assistance éclatent, comme se détruit peu à peu le mythe du pauvre responsable de sa situation.

Québec reprend donc en main la distribution des secours directs. Un Comité spécial pour le retour à la terre et les secours directs assurait déjà la supervision de la distribution. Québec crée cependant, en septembre 1933, un Bureau de chômage avec son propre personnel. La ville finira par mettre en place les structures nécessaires, mais ce sera long. En juin 1935, le

directeur provincial du chômage, Michel-L. Guimont, se plaint au trésorier P.-Nelson Verge de l'avalanche de cas particuliers qui lui sont soumis par la ville et du retard de Québec à se doter de critères d'admissibilité aux secours directs.

Dans cette optique de resserrement des normes et des critères, Québec se dotera d'un service d'enquête, obligera les employeurs à faire connaître leur liste de paye, etc. En 1937, on créera une Commission du chômage dont les membres seront nommés par l'Association des propriétaires et la Chambre de commerce. En 1938, le trésorier reprendra le contrôle, la Commission s'étant montrée mauvaise administratrice et trop tâtilonne à l'égard des chômeurs.

Mais c'est surtout l'adoption, en novembre 1937, des «Règlements concernant la distribution des secours directs dans la cité de Québec» qui est révélatrice du travail de la ville. Bien que tardive — de tels règlements existent à Montréal depuis 1933 — cette réglementation est tout à la fois un effort de rationalisation de la distribution, de resserrement des critères d'admissibilité, une tentative destinée à mettre fin aux «libéralités» et à renforcer l'incitation au travail. En 1938, L.-A. Moisan, membre du Bureau de chômage, attribuera d'ailleurs la baisse du nombre des sans-travail à l'administration même des secours.

Mais cette réglementation constituait également un pas de plus vers une uniformisation des critères et, éventuellement, vers une centralisation fédérale et provinciale des questions relatives à la gestion de la main-d'oeuvre et du chômage. C'est d'ailleurs avec soulagement que Québec abandonnera sa juridiction sociale aux autres niveaux de gouvernement.

La ville de Québec crée son propre bureau de chômage en septembre 1933.

## Subsister avec les secours directs

Que la gestion des secours directs ait été entre les mains de la Saint-Vincent-de-Paul ou de la cité, la vie du secouru n'avait rien de facile

N'était pas secouru qui voulait. Il fallait d'abord se résigner à faire une demande, et nombreux sont les témoignages attestant que des sans-travail, par fierté, n'y sont pas parvenus. Ensuite, il fallait avoir épuisé toutes ses ressources et faire la preuve que l'on était incapable d'obtenir de l'aide de sa famille (belles-filles et beaux-pères inclus). Au fur et à mesure de l'évolution de la crise, les cas d'exclusion se multiplient. Tous ceux qui relèvent de la «charité chrétienne» (les inaptes au travail, les veuves, les filles-mères, etc.) sont écartés de la distribution des secours en 1937 et confiés aux bons soins des organismes privés. Les secours directs sont graduellement perçus comme une politique de gestion de la main-d'oeuvre dont l'aboutissement logique sera en quelque sorte la création de l'assurance-chômage au début des années 40.

Même une fois admis «sur les secours», le chômeur n'est pas au bout de ses peines, car les allocations sont calculées au plus juste. Ainsi, en 1937, un célibataire reçoit 1,80 \$ par semaine plus un maximum de 4 \$ par mois pour le loyer (respectivement 13,70 \$ et 12 \$ pour une famille de 12 personnes). Rien de bien fastueux, moins d'ailleurs qu'à Montréal, si l'on se fie aux revendications des chômeurs de Québec.

Les allocations visent tout juste à assurer la subsistance du secouru. L'incitation au travail doit être maintenue, voire encouragée; la ville

Le TIRAGE du "Soleil" quotidien déposé, dans la ville comme dans le campagne, celui de TOUS les autres journaux français et anglais du soir et de matin récents.

# LE SOLEIL

Le sentiment n'y fait rien. Si vous annoncez dans le journal ce qui se vend, vous marchandez ce sentiment. A Québec, tout le monde lit "LE SOLEIL", il en est sûr, même dans les villages les plus reculés.

52e ANNEE—No 220

QUEBEC, VENDREDI 15 SEPTEMBRE 1933

EDITION QUOTIDIENNE — PRIX : DEUX CENTIMS

Le ministre de la Voirie et des Mines de la province de Québec est élu pour la deuxième fois président de cette importante association canadienne — Un grand honneur.

## VIVE DISCUSSION SUR LES TRAVAUX DE CHOMAGE

UN JUBILE



Les artistes de Geo. Colin sont arrivés

La troupe française qui débute ce soir au Palais Montcalm est arrivée hier à Québec. — Le directeur, M. Georges Colin, accorde un interview au représentant de "Soleil".

\*On consulte actuellement en Fran-

MOLLISON A QUEBEC



L'exposition des oeuvres d'un peintre

M. Pierre-Louis Rigal, peintre-sculpteur et Grand Prix de Rome en 1919, est de passage à Québec. — Il expose au Château-Frontenac, une centaine de toiles. — Sujets de l'Ouest Canadien.

PESIDENT



Le maire et les échevins de Québec demandent nouvelles conditions pour les travaux de chômage et pour les secours directs — Pas de système de "pitons".

Le maire Lavigne et les échevins ont fait hier le procès des règlements proposés par le gouvernement fédéral aux villes et aux municipalités qui veulent obtenir du secours pour les chômeurs et l'indemnité de chômage à de rigoureuses prestations. — Le maire Lavigne et les échevins ont fait hier le procès des règlements proposés par le gouvernement fédéral aux villes et aux municipalités qui veulent obtenir du secours pour les chômeurs et l'indemnité de chômage à de rigoureuses prestations. — Le maire Lavigne et les échevins ont fait hier le procès des règlements proposés par le gouvernement fédéral aux villes et aux municipalités qui veulent obtenir du secours pour les chômeurs et l'indemnité de chômage à de rigoureuses prestations.

permet d'ailleurs au chômeur de gagner un peu d'argent sans déduction. Il doit cependant déclarer toute autre forme de revenu.

Les chômeurs ont accueilli avec joie la fin de la crise et le retour au travail. La ville de Québec

s'est réjouie de pouvoir alléger son fardeau financier. Mais les secours directs ont des suites: l'Assurance-chômage, qui allait consacrer l'importance et la nécessité de l'intervention de l'État dans les politiques sociales. □



*Les choix des travailleurs pour survivre durant la crise: camps de travail, secours directs, travaux publics ou retour à la terre.  
Archives de la ville de Québec.*

---

#### POUR EN SAVOIR PLUS

---

##### Deux ouvrages généraux:

Barry Broadfoot. *La grande dépression. Témoignage des années perdues*. Montréal, Éditions Québec/Amérique, 1978, 395 pages.

Blair H. Neatby. *La grande dépression des années 30*. Montréal, éd. La Presse, 1985, 202 pages.

##### Sur les alternatives politiques de gauche durant la crise:

Andrée Lévesque. *Virage à gauche interdit: les communistes, les socialistes et leurs ennemis au Québec 1929-1939*. Montréal, Boréal-Express, 1984, 186 pages.

##### La seule étude sur la ville de Québec pendant la crise:

Yves Légaré. *Crise et chômage dans la ville de Québec (1929-1939). Analyse de l'évolution des pratiques d'assistance et du discours idéologique de la petite bourgeoisie au niveau municipal*. Québec, Université Laval, Thèse de maîtrise en Histoire (non publiée), 1980, 143 pages.